

d'intérêt privé. Cette année, en raison du Jubilé de la Reine, le gouvernement tâche d'expédier sans retard la besogne de la session, et, pour mon compte, je veux bien lui faciliter sa tâche; toutefois, il y a vingt-quatre bills d'intérêt public ou privé, dont les uns ont subi leur première lecture et les autres leur seconde, or, je conseille au gouvernement d'étudier la question de savoir s'il ne serait pas possible de nous accorder le samedi de la semaine prochaine, au lieu du lundi, pour l'étude de la législation privée.

Il nous faut demeurer ici quand même et si l'on nous accorde le samedi en question, ainsi que le lundi suivant, nous serons en mesure d'expédier notre besogne.

Le MINISTRE DU COMMERCE: Nous allons nous préoccuper de la demande de l'honorable député d'Ico à mardi.

La motion est adoptée.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE, BILLS SANCTIONNÉS.

M. L'ORATEUR-SUPPLÉANT: L'Orateur de la Chambre des Communes a reçu de Son Excellence le gouverneur général, par l'entremise de son secrétaire, la lettre que je vais lire:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 21 mai 1897.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, cette après-midi, à 5 heures, afin de sanctionner les bills qui ont été passés par le parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

DAVID ERSKINE,
Secrétaire du gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

SERVICE RAPIDE SUR L'ATLANTIQUE.

Sir CHARLES TUPPER: Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire signaler au ministre du Commerce un article paru dans le *Citizen* d'aujourd'hui:

Dans une journée ou deux, sir Richard Cartwright sera en mesure d'annoncer à la Chambre la conclusion du contrat passé avec MM. Peterson, Tate et Cie, de Newcastle, pour un service rapide sur l'Atlantique. Les conditions de cette offre, entraînant une subvention annuelle de \$500,000 du trésor fédéral pour une période de dix années, ont déjà été insérées dans un contrat de nature provisoire conclu avec le gouvernement canadien, n'attendant que la sanction des autorités impériales. Cette sanction, paraît-il, a été obtenue. Hier, le gouvernement a reçu de M. Chamberlain, secrétaire d'Etat aux colonies, un télégramme l'informant que le contrat, qui était soumis depuis quelque temps à l'étude de l'Amirauté, avait été approuvé par le gouvernement impérial. Et cela impliquerait aussi, paraît-il, que le gouvernement de Sa Majesté a consenti à accorder la subvention annuelle, déjà promise, de \$350,000.

Ce renseignement est-il authentique?

Le MINISTRE DU COMMERCE (sir Richard Cartwright): Je ne sache pas que le gouvernement ait reçu des autorités impériales aucun avis en ce sens.

BILL DES SUBSIDES.

Le bill (n° 112) tendant à accorder à Sa Majesté la somme de \$26,000, pour faire face aux dépenses
M. McMULLEN.

du détachement militaire qui doit être envoyé en Angleterre pour le jubilé de Sa Majesté en juin 1897, est délibéré en comité, référé, et finalement rapporté, après avoir subi sa troisième épreuve.

PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES.

Le bill (n° 105) amendant la loi touchant la protection des eaux navigables subit sa deuxième lecture et la Chambre se forme en comité des subsides.

(En comité.)

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies): L'unique objectif de ce bill est d'accorder au ministère le pouvoir de faire enlever les obstructions des eaux navigables sans encourir de responsabilité envers les propriétaires de navires naufragés, et le but immédiat est de faire enlever les épaves d'un navire échoué au large d'un port de la Colombie Anglaise. Le bill stipule que si le propriétaire d'un navire naufragé n'enlève pas les épaves, le gouvernement peut les faire enlever aux dépens du propriétaire. Le bill en question fut adopté par le Sénat, sous l'ancien gouvernement, mais, faute de temps, ne put être adopté par la Chambre; or, puisqu'il a obtenu l'approbation des deux gouvernements, il ne saurait soulever de débat.

SUBSIDES—FRONTIÈRE DE L'ALASKA.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding): Je propose que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Sir CHARLES TUPPER: Avant que vous quittiez le fauteuil, M. l'Orateur, je désire signaler au gouvernement la question de la frontière de l'Alaska. Je vois par les journaux qu'il a été négocié un traité entre le gouvernement anglais et celui des Etats-Unis, et que le Sénat américain est actuellement saisi de cette mesure. C'est là une question fort importante, eu égard à la nature des substances minérales qu'on a découvertes près de la frontière, et à mon avis, le gouvernement agirait sagement en déposant sur le bureau de la Chambre tous les renseignements qu'il peut posséder à cet égard, ainsi que les stipulations du traité qui vient d'être négocié. Je me contente de signaler la chose en ce moment, afin que le ministre de l'Intérieur (M. Sifton) soit en mesure de déposer sur le bureau de la Chambre tous les renseignements que possède le cabinet à cet égard.

Le MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (M. Sifton): Le traité intervenu entre les deux gouvernements n'implique nullement de modification des traités existants, mais simplement la détermination de la frontière convenue ou, si vous voulez, la détermination scientifique du 141ème méridien. Rien ne s'oppose à ce que les documents en question soient déposés sur le bureau, si l'honorable député (sir Charles Tupper) le désire.

Sir CHARLES TUPPER: Je serais bien aise que le gouvernement communiquât à la Chambre tous les renseignements qu'il possède à cet égard, car il y a une question de très grande importance se rattachant à ce traité, en raison de la valeur des ressources de cette partie du pays.